

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 23 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège, à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; CLECH Vincent ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy.



DELBU2024-01-003

Finances : Cession d'une benne à ordures ménagères

Une benne à ordures ménagères IVECO immatriculée DK-674-XR, acquise en 2014, dont le service déchets n'avait plus usage, a été proposée à la vente sur le site Agorastore.

Monsieur ABAZI, représentant la société Alko Impex Construction (N° K91628013D) située Njesia Bashkiake Nr. 9, Rruga "Asim Vokshi", Alb building 2t, kati i 2 à Tirana (ALBANIE), a remporté l'enchère pour un montant de 17 733 €.

Vu l'article L221-11 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°2020.07.235 du 16 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Bureau pour conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partages de biens mobiliers et immobiliers entre 10 000,00 € et 180 000,00 €, et passer les actes y afférents ;

Considérant la mise en vente sur le site d'Agorastore entre le 11 décembre 2023 et le 26 décembre 2023 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité décide :

- D'approuver la vente de la benne à ordures ménagères ci-dessus référencée ;
- De modifier en conséquence l'état de l'actif ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

